

Madame, Monsieur,

Par la présente, je veux vous faire part du projet de loi, **Le Projet de loi S-201 – Loi sur la non-discrimination génétique**, qui est parrainé par M. Rob Oliphant et qui sera présenté à la Chambre des communes bientôt. La discrimination génétique nous affecte tous.

La discrimination génétique se produit lorsque les gens sont traités injustement, en raison de différences réelles ou perçues dans leur information génétique qui peuvent causer, ou augmenter, le risque de développer un trouble ou une maladie (par exemple le cancer du sein, le cancer des ovaires, SLA, la maladie Parkinson, la maladie Alzheimer ou la maladie de Huntington, et j'en passe).

La législation canadienne permet aux assureurs et aux employeurs d'exiger des informations de santé et de les utiliser; incluant les informations des tests génétiques. L'information demandé est complexe et est souvent mal compris dans ces scénarios. La science et la technologie ont surpassé la législation canadienne et la législation sur la protection de la vie privée ne suffit pas pour protéger l'information génétique.

Tous les Canadiens sont touchés; se voir refuser une assurance, perdre un emploi, ou se faire éliminer comme candidat pour un poste, sur la base des caractéristiques génétiques, ont tous un effet néfaste sur la personne et naturellement sur sa famille.

Le Canada est le seul pays parmi le G-7 sans cadre réglementaire qui interdit spécifiquement la discrimination basée sur les caractéristiques génétiques. Le Canada est en retard sur cette question.

Une loi fédérale pour arrêter et prévenir la discrimination génétique est nécessaire pour tous les canadiens. **Le Projet de loi S-201 – Loi sur la non-discrimination génétique** – inclut une législation explicite et le rajout du motif des caractéristiques génétiques aux lois et codes des droits de la personne et du travail.

La Coalition canadienne pour l'équité génétique (CEEG) a travaillé de concert avec le Sénateur James Cowan pendant 4 ans, concernant cette législation. Le projet de loi S-201 a été adopté par le Sénat à l'unanimité le 3 mai 2016. La deuxième lecture et la première heure de débat à la Chambre des communes sont prévues bientôt.

Je vous prie donc d'appuyer le projet de loi S-201 afin d'assurer que tous les canadiens soient protégés contre la discrimination génétique.

Cordialement,